

DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

ATTESTATION

Je soussigné, Jacques KOSSOWSKI, représentant légal du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain (GENERIA), immatriculé sous le numéro SIREN 259 200 020, dont le siège social sis Immeuble le Luminis, 91 rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX.

Déclare :

- Rappeler que la convention de délégation de service public portant concession du réseau de chaleur et de climatisation du quartier de La Défense conclue le 21 décembre 2001, ni aucun avenant ne prévoit la valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE) ;
- Accepter, sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la réalisation des travaux sur des opérations éligibles au dispositif des CEE suivantes, engagés par IDEX LA DÉFENSE (N° SIREN : 439 008 343) dans le cadre de la Convention de délégation de service public :
 - Opérations éligibles aux fiches d'opérations spécifiques et standardisées des secteurs « Réseaux », « Résidentiel », « Tertiaire » et « Industrie » en vigueur.
- Reconnaître IDEX LA DÉFENSE comme seule bénéficiaire* des opérations susmentionnées ;
- Autoriser IDEX LA DÉFENSE, à conduire, seule ou en partenariat, l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter auprès de l'Administration l'attribution de CEE au titre des opérations susmentionnées ;
- M'engager à ne pas valoriser, pour mon propre compte ou auprès d'un tiers, les opérations dans le cadre du dispositif des CEE ;

En contrepartie :

- IDEX LA DÉFENSE s'engage à conserver en stock l'intégralité des CEE obtenus et des montants obtenus par leur valorisation le cas échéant en attendant de statuer, en accord avec GENERIA, sur son utilisation en fonction des volumes valorisés (exemple ; avoirs abonnés) ;

*Au sens de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur

- IDEX LA DEFENSE s'engage à informer GENERIA de l'ensemble des démarches entreprises pour obtenir et valoriser les CEE et à lui communiquer, pour chaque opération éligible, le volume des CEE en MWh Cumac et le prix unitaire par MWh Cumac.

GENERIA et IDEX LA DEFENSE s'engagent à définir, par avenant, avant le 31 décembre 2023, les modalités d'utilisation des montants obtenus par la valorisation des CEE obtenus par la réalisation de travaux sur des opérations éligibles, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Fait à Puteaux, le

Nom et qualité du signataire, cachet et signature